

Lausanne sur Mer
Manifestation sportive de moins de 300 personnes

Mesures de protection prises par Lausanne sur Mer pour lutter contre le Covid-19, elles peuvent évoluer à chaque instant en fonction des recommandations fédérales et cantonales.

1. Principe de base
 - a. Toutes les personnes doivent respecter les gestes barrières en vigueur.
 - i. Rester à la maison en cas de symptômes
 - ii. Garder les distances de 2 mètres
 - iii. Se laver soigneusement les mains
 - iv. Éviter les poignées de main, les accolades et les bises
 - v. Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.
2. Participant.e.s
 - a. se lavent les mains à leur arrivée et leur départ, du désinfectant est également à disposition du public
 - b. S'inscrivent avec prise d'identité et de contact lors d'activités nautiques et de cours encadrés
 - c. Ne forment pas des groupes de plus de 30 personnes
3. Encadrant.e.s
 - a. gardent la distance de sécurité minimale entre eux et avec les participants dans la mesure du possible
 - b. se lavent ou désinfectent les mains régulièrement et impérativement
 - i. En arrivant et en repartant
 - ii. avant et après la préparation des repas
 - iii. avant de manger
 - iv. avant et après les pauses et les réunions
4. Matériel et infrastructure
 - a. Le matériel prêté est désinfecté après chaque utilisation
 - b. Tous les repas et boissons sont servis dans des contenants à usage unique (matériel déjà en stock, restant des éditions précédentes)
 - c. Un nettoyage quotidien des sols est réalisé et une désinfection ciblée de certaines zones à risque (poignées de porte, interrupteurs, etc.)
 - d. des marquages au sol sont prévus aux endroits d'attente (accueil et bar)
 - e. Sur la terrasse, les tables seront espacées de 2 mètres minimum et elles sont limitée à 4 personnes
5. Communication
 - a. Des panneaux informatifs sont placés à l'entrée du site
 - b. Les consignes de l'OFSP sont affichées sur place
 - c. Ce document est affiché sur notre site internet



Liens :

Gestes barrières OFSP

<https://ofsp-coronavirus.ch/telechargements/>

Ordonnance fédérale 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus

www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20200744/index.html;

www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2020/1249.pdf

Office fédéral de la santé publique, « Voici comment nous protéger

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home.html>

COVID-19 – Coronavirus dans le canton de Vaud, Etat de Vaud:

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/>

Conditions cadres concernant les concepts de protection dans le domaine des activités sportives

https://www.swissolympic.ch/dam/jcr:9863ed49-8a7c-4f92-b05b-c4462c6c039f/Conditions%20cadres_concepts%20de%20protection.pdf